

# Innover pour promouvoir

L'innovation est une condition importante, voire capitale de la promotion de l'assainissement. Or les idées novatrices ont quelque peu fait défaut, tant pour les techniques promotionnelles que pour celles de l'assainissement. Il est grand besoin d'innover et d'échanger des informations à ce sujet.

Il conviendrait de mettre en place des mécanismes permanents d'échanges d'informations sur les techniques novatrices comme les visioconférences sur l'Internet et les sites sur la Toile, les réunions et les associations professionnelles et une revue scientifique spécialisée dans l'assainissement. Quelques-uns commencent d'apparaître.

On trouvera ci-après des articles sur les approches nouvelles couronnées de succès. Cette partie est subdivisée en trois sections : Faire appel aux enfants, Les méthodes participatives et Les technologies innovantes.

La série d'articles sur les technologies innovantes figure ici pour familiariser le lecteur avec un certain nombre d'idées nouvelles (ou anciennes) assez originales qui font l'objet d'expérimentations à grande ou petite échelle. Cette section ne présente pas la plupart des techniques d'assainissement classiques, adoptées par diverses organisations du secteur au cours des décennies écoulées ; ce serait là une tâche distincte et monumentale. Notre propos est de faire passer l'idée que l'innovation tous azimuts (et sa mise en commun) fera avancer la cause de l'assainissement. Elle mérite qu'on la soutienne même si elle n'est encore appliquée qu'à très petite échelle et sort du cadre des conceptions traditionnelles, car elle pourrait être porteuse de solutions pour l'avenir. Les techniques de demain devraient permettre de recycler les nutriments et d'éviter la pollution de l'eau ainsi que l'aggravation de sa pénurie. Si nous omettons d'appliquer ces principes clés, nous nous rendons coupables d'une dégradation progressive de l'environnement et des problèmes d'assainissement. Ces articles doivent être considérés comme ouvrant des perspectives prometteuses ; ils n'ont pas nécessairement l'approbation de l'Organisation mondiale de la Santé ou du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.